



L'OFFICE DE LA CULTURE

2014 fut la dernière année que Michel Hauser a passée à la tête de l'Office de la culture de la République et Canton du Jura. Après dix-neuf ans d'un travail consciencieux apprécié de tous, Michel Hauser a choisi de prendre sa retraite un peu avant l'heure. Il a préparé le terrain pour sa succession avec une loyauté et une transparence exemplaire. Ses années de service ont été marquées par de nombreux événements dans la vie de l'Office de la culture. Afin de rendre hommage à son parcours riche et à sa personnalité si attachante, je cède avec respect la plume à François Noirjean, ancien archiviste cantonal, qui a cheminé de longues années aux côtés de mon estimé prédécesseur. La culture jurassienne doit beaucoup à Michel Hauser. Il est ici remercié avec finesse et talent, comme il le mérite.

Christine Salvadé
cheffe de l'Office de la culture depuis le 1^{er} février 2015

Hommage à Michel Hauser. L'histoire des institutions est indissociable des personnes qui y travaillent et les administrent. Ainsi les premières décennies de l'Office du patrimoine historique, renommé Office de la culture le 1^{er} septembre 2003, sont étroitement liées à la carrière de Michel Hauser, parti en retraite en janvier 2015 et qui aura passé toute sa vie professionnelle dans ce même service. L'Assemblée constituante de la République et Canton du Jura avait choisi de réunir dans une même unité administrative toutes les fonctions en lien avec l'histoire et le patrimoine, à l'exception d'une gestion des archives administratives dévolue à la Chancellerie jusqu'en 2007. L'Office

du patrimoine historique fut fixé à Porrentruy, dans la cité des princes-évêques, où étaient déjà conservées la Bibliothèque de l'Ecole cantonale et les Archives de l'ancien Evêché de Bâle. Mais la nouvelle structure cantonale prévue par les constituants avait de quoi surprendre par sa dotation en personnel: un chef de service, deux historiens, un secrétariat à mi-temps...

Le personnel de l'Office entra progressivement en fonction, en 1979, à la suite du chef de service Bernard Prongué arrivé en août et conservant un lien avec l'Université de Fribourg. François Noirjean est engagé en octobre comme archiviste à tiers-temps et continuant son activité aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle. Michel Hauser est chargé dès novembre du secteur des Monuments historiques à mi-temps pour poursuivre sa formation dans le domaine des monuments et de l'histoire de l'art aux Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich. Le secrétariat est bientôt occupé par deux personnes employées à mi-temps. L'équipement matériel surprend tout autant: pour tous locaux, un appartement de quatre petites pièces, une machine à écrire électrique, à boules, pour le secrétariat, les autres collaborateurs de l'Office dactylographiant sur leur machine à écrire privée, apportée au bureau avec quelques ouvrages de référence en guise de bibliothèque de travail.

Pour Michel Hauser, l'année 1979 marque une étape décisive. Le jour même de son dernier examen pour l'obtention de son diplôme de licence de l'Université de Fribourg, avec soutenance de son mémoire intitulé *Le Comité de Moutier:*

son époque et son œuvre, il entrait en caserne pour suivre l'école d'aspirant au grade de lieutenant d'infanterie, école qui s'est terminée la veille de son entrée en fonction à l'Office.

Le suivi des dossiers de restauration de monuments confronte Michel Hauser dès le début à la réalité des rénovations, des collaborations avec les maîtres d'ouvrage, les architectes, les entreprises et les artisans des divers corps de métiers. Ces expériences lui permettent ainsi d'acquérir une formation « sur le tas » mais dont les chantiers successifs contribuent, avec le soutien de la Commission cantonale du patrimoine, à définir une politique de conservation des monuments. En cette fin du XX^e siècle, la notion de monument historique est considérablement élargie pour prendre en compte le patrimoine rural, des objets particuliers comme tel pont, telle fontaine, telle inscription lapidaire ou peinte, ou encore des détails d'un bâtiment.

Soucieux de cultiver les contacts avec les services similaires des autres cantons, Michel Hauser adhère à l'Association des conservateurs suisses des monuments historiques et en assume la présidence en 1991. La délégation d'experts fédéraux pour les chantiers ouverts sur des monuments protégés par la Confédération met le conservateur en contact avec des spécialistes désignés de cas en cas. Avec l'expérience, Michel Hauser est appelé par le Conseil fédéral à faire partie de la Commission fédérale des monuments de 1993 à 2004.

Les dossiers administratifs hérités du canton de Berne et la documentation accumulée progressivement par le dépouillement de la littérature consacrée au patrimoine construit, ainsi que les visites et photographies des immeubles mis en chantier, ou repérés lors des nombreux déplacements sur le territoire cantonal, fournissent les données utiles à l'établissement d'inventaires des monuments protégés ou dignes d'intérêt.

Ainsi, la protection des biens culturels est progressivement prise en charge par le Canton avec l'appui du Service fédéral compétent. Cette tâche est étroitement liée à la conservation des monuments. Avec le concours de mandataires, les efforts sont concentrés sur la confection d'inventaires des monuments et des œuvres d'art religieux et profane. L'ISOS, liste des sites construits en Suisse, établi par l'Office fédéral de la culture en 1983, apporte un regard extérieur sur le patrimoine bâti. Le *Kunstführer durch die Schweiz*, rédigé par Andres Moser et publié en 1982, donne un état très fourni des monuments situés dans le canton ; la publication du guide *Arts et monuments, République et Canton du Jura* par la Société d'histoire de l'art en Suisse en livre une traduction élargie, sortie de presse en 1989. Sur ces bases fut élaboré le *Répertoire des biens culturels* qui sert de référence pour l'examen des demandes de permis de construire.

D'année en année, Michel Hauser publie dans le modeste bulletin de l'Office du patrimoine historique, *Le patrimoine*



Michel Hauser, chef de l'Office de la culture de 1996 à janvier 2015.

au présent, puis dans l'annuaire du Centre d'études et de recherches, *Jurassica*, édité à partir de 1987, des notices consacrées aux monuments restaurés.

Dans la poursuite de ces travaux, les recherches ont privilégié les maisons rurales et l'imposante documentation réunie a servi à la rédaction du volume consacré au canton du Jura publié en 2012 dans la prestigieuse collection « Les maisons rurales de Suisse » éditée par la Société suisse des traditions populaires.

Michel Hauser assume dès janvier 1996 la fonction de chef de l'Office du patrimoine historique, à la suite du départ en retraite de Bernard Prongué. L'Hôtel des Halles est alors en pleine restauration, l'Office dispersé dans plusieurs immeubles depuis l'ouverture du chantier en 1993.

Par son expérience administrative, il est bien au fait des tâches qui l'attendent ; ses années de service lui avaient procuré une vision claire de l'organisation de l'Office et de ses diverses sections. Dans ses nouvelles fonctions, il fait preuve des mêmes qualités professionnelles et humaines qui avaient empreint ses activités antérieures.

En 1997, Gilbert Lovis, délégué aux affaires culturelles, fait valoir son droit à la retraite anticipée, dans une période de réforme administrative de la fonction publique cantonale. C'est dans ces circonstances que Michel Hauser se voit investi de la fonction, supplémentaire, de délégué aux affaires culturelles à titre intérimaire, interim qui va durer jusqu'en août 2003 ! Cette nouvelle charge ajoute bon nombre de facettes aux domaines dévolus à l'Office : arts de la scène, littérature, beaux-arts, musique, festivals...

Comme pour les monuments dès le début de son activité professionnelle, Michel Hauser participe à la Conférence des délégués aux affaires culturelles de Suisse et de Suisse romande; il préside cette conférence en 2001 et 2002.

La fin des travaux de restauration de l'Hôtel des Halles permet à l'Office du patrimoine de reprendre ses quartiers et d'occuper l'ensemble du bâtiment inauguré le 19 septembre 1997. Signe évident du lien étroit entre la création artistique et le patrimoine, un local du rez-de-chaussée est occupé par l'Espace d'art contemporain. Une autre salle polyvalente aménagée au même niveau est dédiée à un illustre Bruntrutain et reçoit l'appellation «Espace Auguste Viatte» en 2001, à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de l'homme de lettres.

Au tournant du XXI^e siècle, l'organigramme de l'Office atteint sa structure actuelle; les institutions officielles sont par leur nature même exposées aux adaptations que l'évolution de la société exige. Limité à l'origine aux domaines des Archives et de la conservation des Monuments historiques, l'Office inaugure la Bibliothèque cantonale, créée par ordonnance du Gouvernement en 1982 et dotée de personnel en 1984; en 1983, le Musée jurassien des sciences naturelles est rattaché administrativement à l'Office, qui assume dès l'année suivante la gestion de la Collection jurassienne des beaux-arts; en 1985, l'archéologue engagé jusqu'alors sur mandat est titularisé et la Section d'archéologie s'étend à la paléontologie en 2000; enfin, les Affaires culturelles, assumées par l'Office dès 1997, sont repourvues d'un délégué à plein-temps en 2003.

Au fil des ans, l'Office poursuit ses activités dans les divers domaines qui lui sont dévolus. Pour le chef de service, le suivi des dossiers concernant toutes les sections et les relations régulières avec sa hiérarchie occupe une bonne part de son temps: attention à promouvoir un esprit d'équipe au sein de l'Office, gestion du personnel, dont l'effectif est fortement augmenté pour la Section d'archéologie fouillant le tracé de l'autoroute A16, élaboration et gestion du budget annuel et des plans financiers, coordination des projets avec le souci de maintenir un certain équilibre des moyens et des ressources humaines affectées aux différentes sections, présidence des commissions rattachées à l'Office, réponses aux consultations cantonales, fédérales et aux interventions parlementaires, messages au Parlement, programme et rapport de législature, analyse des mesures d'économies, projets de réforme ou de restructuration de l'administration cantonale, révision ou élaboration de textes législatifs... Michel Hauser participe en outre à des groupes de travail institués par le Canton (Délégation à la Loterie romande, Fondation Loisirs-Casino, Fondation Léchet-Légobbe) ou désignés de cas en cas (Jura Pays ouvert, Expo 02, Salon du livre de Genève, Salon du livre des régions). D'innombrables événements marquants jalonnent ainsi les annales de l'Office durant la période Michel Hauser. On peut citer encore les assemblées géné-

rales ou sessions d'associations suisses venues à la découverte du canton du Jura, les cérémonies de remise du prix des Arts, des Lettres et des Sciences, dont Joseph Voyame et Liuba Kirova ont été les honorés en 1998 et 2002, comme aussi des expositions et colloques.

Il faut relever enfin la dotation des différentes sections en outils de gestion, comme l'adhésion de la Bibliothèque cantonale au réseau romand des bibliothèques (2003) ou l'acquisition du logiciel ScopeArchiv (2008) pour la mise en ligne d'inventaires des Archives cantonales. Le programme Arkheia développé par Antoine Glaenger pour définir les procédures de constitution, classement, versement et conservation des archives administratives, approuvé par le Gouvernement en 2011 et lancé en 2012, se poursuit encore aujourd'hui. D'autres projets sont en passe de trouver leur réalisation concrète comme le Centre Régional d'Expression des Arts de la scène (CREA) initié avec le canton de Berne, qui s'est désisté en 2010, ou encore Paleojura, appelé par la suite JURASSICA, pour la gestion des collections archéologiques et paléontologiques. Les rapports annuels publiés dans l'annuaire *Jurassica* rendent compte par le détail des travaux de chacune des sections de l'Office.

Michel Hauser, assumant pleinement sa fonction de chef de l'Office de la culture, gère les dossiers les plus divers. Au-delà des tâches dévolues légalement au service, il participe d'office à des conseils qui dépassent les limites cantonales comme celui de la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle ou la Commission de l'Assemblée interjurassienne pour l'attribution de son prix. Il collabore activement au renouvellement et à l'application des accords de coopération passés par le Canton avec des régions étrangères, notamment: Communauté française de Belgique, Belle Province de Québec, Val d'Aoste, Franche-Comté, Territoire de Belfort ou encore Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, Assemblée des régions d'Europe. C'est dans ce contexte qu'est inauguré en 2010 le Centre suisse d'Etudes sur le Québec et la Francophonie.

Michel Hauser, historien de formation, s'est illustré avec dynamisme dans la conservation des monuments historiques. Il a fait preuve d'ouverture aux champs culturels contemporains. Il s'est affirmé comme gestionnaire compétent et efficace dans la conduite d'un service cantonal aux attributions fort variées. Par ses qualités humaines et son engagement, il s'est acquis l'estime et le respect de toutes les personnes qui ont travaillé à ses côtés ou sous sa direction. A n'en pas douter, sa retraite lui offrira le loisir de contribuer encore au rayonnement du Jura dans le domaine de la culture et du patrimoine.

François Noirjean